Extrait du registre des délibérations Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales»

Conseil municipal du 9 mars 2015 Séance du 20 février 2015

# Foyer socio-éducatif du lycée Jules Uhry - subvention sur projet

## Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

## Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. BOUKHACHBA Pouvoir à M. ABBADI M. N'DIAYE Pouvoir à M. CABARET Mme MEHADJI **Mme BARBETTE** Pouvoir à M. FREMINE Pouvoir à M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés : Mme OYONO
- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

Nombre de conseillers en exercice :

39

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

Rapport de présentation :

38

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La Ville de Creil soutient les projets à vocation pédagogique initiés par les acteurs locaux et tendant à renforcer les liens avec nos villes partenaires internationales, particulièrement les projets impliquant des

Le lycée Jules Uhry organise un séjour d'une semaine en Pologne, à Cracovie et à Chorzów du 30 mars au 3 avril, avec une cinquantaine d'élèves de la filière sciences et technologies du management et de la gestion. Un travail méthodologique est organisé autour de l'entreprise, de son importance sur la création de richesses d'une nation, le lien croissance-chômage, ainsi qu'une réflexion sur la construction européenne et l'évolution positive d'un pays européen comme la Pologne. Les étudiants visiteront plusieurs entreprises, aborderont les thèmes de l'économie européenne, de l'internationalisation d'une entreprise et amélioreront leur ouverture culturelle grâce à des échanges avec des étudiants polonais.

Ce séjour est également un moyen de promouvoir le jumelage entre Creil et Chorzów puisqu'il permettra à ces étudiants de découvrir Chorzów, d'y rencontrer des jeunes et des élus et de représenter la ville de Creil. Ce voyage pourrait également avoir des retombées positives pour Creil, puisque cette initiative peut encourager des projets communs et notamment la venue de lycéens polonais à Creil.





en préfecture 8/03/2015

ché le

# ntena

Enfin, le concept du "jumelage", né au lendemain de la deuxième Guerre mondiale pour resserrer les liens entre les nations européennes, est tout à fait en lien avec une partie du projet des professeurs, qui ont également prévu la visite avec leurs élèves du camp d'Auschwitz, de l'usine de Schindler...

Le lycée a solficité la ville pour pouvoir financer le coût supplémentaire induit par le trajet en bus de Cracovie à Chorzów. Il vous est proposé de soutenir le lycée pour ce projet par l'attribution d'une subvention sur projet de 500 euros qui sera versée au Foyer socio-éducatif (FSE) du lycée.

Vous êtes appelés à voter.

### Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission "Culture, citoyenneté et relations internationales" du 20/02/2015,

Considérant que la Ville de Creil soutient les projets à vocation pédagogique initiés par les acteurs locaux et tendant à renforcer les liens avec nos villes partenaires à l'international, particulièrement les projets impliquant des jeunes.

Entendu le rapport de présentation,

#### Vote ordinaire :

Votants: 38

Pour: 38

Contre: 0

Abstention: 0

### Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le versement d'une subvention sur projet de 500 € au Foyer Socio-éducatif du lycée Jules Uhry

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, compte RI/04/6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage:

1 1 MARS 2015

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTORE

après dépôt en Sous-Préfecture le. 4.8.693/2015 

LE MAIRE

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire d Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raluy

2/2



